

AVIS

Réf. : ENV.18.66.AV

Date d'approbation : 11/07/2018

Construction et exploitation du Centre hospitalier de Wallonie Picarde (CHwapi) à TOURNAI

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- Type de demande : Permis unique
- Rubrique : 63.21.01.01.03
- Demandeur : Centre hospitalier de Wallonie Picarde
- Auteur de l'étude : Stratec SA
- Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- Référence légale : Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- Date de réception du dossier : 24/05/2018
- Délai de remise d'avis : 60 jours
- Portée de l'avis :
 - Qualité de l'étude d'incidence sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet
- Visite de terrain : 4/07/2018
- Audition : 9/07/2018

Projet :

- Localisation : Site de l'UNION - Tournai
- Situation au plan de secteur : Zone de services publics et d'équipements communautaires, zone d'habitat, zone d'espaces verts
- Catégorie : 2 - Projets d'infrastructure, transport et communications

Brève description du projet et de son contexte :

Construction et exploitation d'un complexe hospitalier de 755 lits et 170 places d'hôpital de jour à Tournai. L'objectif est de réunir les 3 sites actuels du Centre Hospitalier de Wallonie picarde, à savoir l'UNION (429 lits actuels), Notre-Dame (217 lits) et IMC (149 lits) sur le seul site UNION. L'implantation des nouveaux bâtiments se fera dans la zone contigüe aux bâtiments récemment aménagés, en lieu et place de bâtiments anciens et de ceux appartenant au CPAS.

1. AVIS**1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences**

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

Le Pôle estime que l'étude est complète et détaillée. Il apprécie notamment :

- la prise en compte de projets prévus à proximité du périmètre et susceptibles d'avoir un impact cumulé avec le projet du CHwapi ;
- la prise en compte du charroi généré par le projet afin d'évaluer les incidences globales sur l'environnement sonore ;
- la prise en compte des différentes phases.

Cependant, le Pôle regrette l'absence de recommandation quant au volume de rétention des eaux de pluie à prévoir.

Sur la forme :

Hormis l'introduction et son historique qui amènent un peu de confusion concernant les nombreuses évolutions du projet (suite à l'utilisation de plan et schéma orientés différemment), l'étude en elle-même est claire et bien structurée.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle encourage le demandeur dans sa volonté de combiner différents types de techniques pour assurer les besoins en chauffage et climatisation de l'hôpital, à savoir, la géothermie, les chaudières au gaz, le géocooling, la cogénération, le groupe de froid eau-eau.

Le Pôle apprécie la généralisation de toitures vertes de différents types chaque fois que possible et dont l'épaisseur du substrat va jusqu'à 125 cm, permettant de conserver une ambiance végétale profitable aux patients.

Le Pôle note qu'une majorité de recommandations de l'auteur ont été suivies. Il insiste particulièrement sur les suivantes :

- concevoir et construire les bâtiments et installations (de chauffage, de refroidissement, d'éclairage et d'aération) de manière à réduire les consommations énergétiques et adopter une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- porter une attention particulière aux systèmes de régulation et à leurs réglages de commande ;
- compte tenu de la nature du sous-sol (contraintes karstiques), réaliser les études géotechniques et tests de perméabilité nécessaires ;

- valoriser au mieux la connexion modes doux entre le boulevard Lalaing et la rue de la Citadelle afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de connexion et d'intégration du projet dans son environnement local et veiller à une bonne lisibilité du site ;
- orienter autant que possible le charroi vers les boulevards et circonscrire le stationnement des camions et autres véhicules de chantier à l'intérieur du périmètre de la demande ;
- poursuivre les études concernant la reconversion des sites qui seront désaffectés ;
- végétaliser le plus possible les surfaces laissées libres afin de rendre le cadre plus agréable mais également d'améliorer la perméabilité générale du site.

Le Pôle demande de ne pas procéder à l'abattage des arbres pendant la période de nidification des oiseaux (mars à juillet). Il regrette la disparition de certains arbres imposants et en bonne santé, tels deux hêtres dont un pourpre.

2. REMARQUES AUX AUTORITES COMPETENTES

A l'instar de l'auteur d'étude, le Pôle recommande de :

- veiller à une bonne coordination des chantiers des différents projets aux alentours (CHwapi, réaménagement des boulevards, extension du musée des Beaux-Arts) de manière à éviter toute situation de blocage au niveau de l'accessibilité. A noter, par ailleurs, que le fonctionnement du CHwapi dépend fortement du projet de réaménagement des boulevards et de l'amélioration des conditions de circulation et de la sécurité ;
- revoir l'aménagement du carrefour Boulevard de Lalaing et rue des Barges en tenant compte des points de conflit identifiés par l'auteur d'étude ;
- mettre en place un réseau cyclable et piéton permettant de relier le site au centre de Tournai et à la gare et de supprimer l'effet barrière que représente la ceinture de boulevards pour les déplacements à pied ou à vélo ;
- établir une collaboration étroite avec le TEC afin d'étudier l'opportunité de renforcer certaines lignes et de proposer des arrêts adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- explorer les possibilités de répondre aux besoins en stationnement durant la phase chantier (déficit d'environ 200 emplacements avec de surcroît une demande supplémentaire liée aux engins et ouvriers du chantier).